Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS GTLA

Analyse d’opérations de transport et de prestations logistiques

Session 2018 • Code sujet : **18 TSE4AOT** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **8**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Organisation logistique pour la centrale d’achat WERE (3 questions) **Page 3**

2. Importation maritime de connecteurs pour SODECO (4 questions) **Page 5**

3. QCM de transport, réglementation et Incoterms (5 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E4 - Mise en œuvre d’opérations de transport et de prestations logistiques/2018/BTS GTLA - E4 - Mise en œuvre d’opérations de transport et de prestations logistiques - Session 2018 - 1-Sujet.pdf

1. Organisation logistique pour la centrale d’achat WERE

GOAL, entreprise logistique située à Brumath, doit enlever des jus auprès de trois fournisseurs alsaciens, les stocker sept jours puis les acheminer au salon international de Stuttgart. Les documents précisent les quantités et caractéristiques des palettes, les exigences de transport, les capacités de l’entrepôt SPOT et les tarifs à mobiliser.

Question 1. Vérifier que GOAL dispose des moyens nécessaires pour enlever les marchandises chez les différents fournisseurs et justifier les choix de véhicules au regard des quantités, des trajets, des équipements et des exigences du client.

Une palette pèse **48 × 11,7 + 20 = 581,6 kg**. Les quantités sont de 20 palettes à Heiligenstein, 19 à Turkheim et 12 à Ingersheim. Le circuit proposé regroupe les deux fournisseurs les plus proches, Turkheim et Ingersheim, avec l’Ensemble 1, puis dessert Heiligenstein avec le Porteur 1.

Enlèvement	Palettes	Poids brut	Véhicule retenu
Turkheim + Ingersheim	31	18 029,6 kg	Ensemble 1 : 33 palettes, charge utile 31 t
Heiligenstein	20	11 632 kg	Porteur 1 : 21 palettes, charge utile 13 t

Les deux véhicules ont un hayon et sont EURO 6. Les palettes non gerbables restent sans superposition. Le Porteur 2 est exclu car il n’a pas de hayon ; l’Ensemble 2 est exclu car il est EURO 5.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GOAL peut enlever les 51 palettes avec l’Ensemble 1 pour Turkheim et Ingersheim, puis le Porteur 1 pour Heiligenstein. Les deux véhicules répondent aux exigences de hayon et de norme EURO 6.

Question 2. Calculer la capacité totale de l’entrepôt SPOT, puis vérifier qu’il permet de traiter la demande de WERE en matière de capacité de stockage et de surface de la zone de réception et d’expédition.

Le schéma représente deux palettiers simples aux extrémités et deux palettiers doubles. Sur les 58 m de longueur, 21 travées de 2,70 m peuvent être installées. Chaque face de travée accueille 3 palettes par niveau sur 4 niveaux.

Élément	Calcul	Capacité
Palettiers simples	2 × 21 × 3 × 4	504 palettes
Palettiers doubles	2 × 21 × 3 × 4 × 2	1 008 palettes
Capacité SPOT	504 + 1 008	1 512 palettes

À 70 % d’occupation, environ 454 emplacements restent disponibles : les 51 palettes de WERE tiennent. La réception et l’expédition nécessitent chacune 102 m². Comme elles ont lieu à des moments différents, la surface disponible de 120 m² suffit à chaque opération.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Capacité SPOT : 1 512 palettes, avec environ 454 places disponibles. Les 51 palettes sont stockables. Réception et expédition : 102 m² chacune, pour 120 m² disponibles.

Question 3. Déterminer le prix total de la prestation pour WERE jusqu'au salon de Stuttgart, en tenant compte des opérations de transport, de stockage et des prestations logistiques.

Pour les enlèvements, le Porteur 1 effectue l'aller-retour Brumath-Heiligenstein, soit 102 km. Le circuit de l'Ensemble 1 dessert Turkheim et Ingersheim ; son coût de revient forfaitaire est de 315 €. Pour le stockage et la manutention, le coût horaire chargé est de 9,80 × 1,60 €.

Prestation	Calcul	Prix
Enlèvement Heiligenstein	(102 × 0,332 + (102/70 + 1) × 18,28 + 187,28) × 1,05	279,36 €
Enlèvements Turkheim-Ingersheim	315 × 1,05	330,75 €
Stockage, manutention et marge	(133,28 + 107,10 + 5,10) × 1,10	270,03 €
Réexpédition à Stuttgart	2 × 155 × 1,60	496,00 €

Le stockage porte sur 51 palettes pendant 7 jours. La réexpédition nécessite deux ensembles articulés, car chaque véhicule transporte au maximum 33 palettes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prix total de la prestation jusqu'au salon de Stuttgart : **1 376,14 €**.

2. Importation maritime de connecteurs pour SODECO

SODECO, dont l'entrepôt est à Vendeville, commande 240 cartons de connecteurs à son fournisseur indien ELECTRIC LIMITED, avec une livraison exigée avant le 1er avril. Le dossier porte sur le choix du conteneur et du mode d'acheminement, le calcul du coût rendu dédouané en FCL et l'étude d'une autre procédure de dédouanement.

Question 4. Justifier le choix d'utiliser un conteneur 20 pieds DRY pour la commande n° 59254, à partir des caractéristiques de la marchandise et des normes des conteneurs.

Les six palettes de 0,80 × 1,20 m occupent 3,60 m de longueur et 1,60 m de largeur en les plaçant par rangées de deux. Elles tiennent donc dans les dimensions intérieures minimales du 20 pieds : 5,867 × 2,330 m. La charge palettisée (1,65 m) reste sous la hauteur intérieure de 2,350 m. Enfin, le poids brut total de 3 909,12 kg est inférieur à la charge utile de 24 tonnes. Le conteneur 20 pieds DRY convient.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le conteneur 20 pieds DRY peut accueillir les 6 palettes, hautes de 1,65 m et pesant 3 909,12 kg au total.

Question 5. Conseiller SODECO sur le choix entre un acheminement FCL ou LCL. Justifier la recommandation en comparant le coût non dédouané, le délai et la sécurité de la marchandise.

Critère	FCL	LCL
Coût non dédouané jusqu'à Vendeville	2 441,94 €	2 250 €
Délai à partir de l'embarquement	25 jours	26 jours
Sécurité	Pas de groupage ni dégroupage	Manipulations supplémentaires

Le FCL coûte 191,94 € de plus, mais évite les opérations de groupage-dégroupage qui ont causé les incidents signalés par SODECO. Il gagne un jour : embarquée le 2 mars, la marchandise arrive avant le 1er avril. Je recommande le FCL.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Choisir le FCL : surcoût de 191,94 €, un jour gagné et moins de manipulations de la marchandise.

Question 6. Le client choisit une solution FCL. Déterminer la valeur rendue dédouanée à Vendeville, tous frais inclus, de la commande n° 59254.

Conversion : 61 240 USD ÷ 1,12074 = 54 642,47 €. Les frais FCL jusqu'à Anvers totalisent 2 096,94 €. L'assurance est calculée à 0,10 % de la valeur CIP majorée de 10 %, soit 62,48 €. Les droits sont de 4,7 % de la valeur en douane. Le post-acheminement FCL coûte 300 € majorés de 15 %.

Élément	Montant
FCA converti	54 642,47 €
Frais FCL jusqu'à Anvers	2 096,94 €
Assurance	62,48 €
Droits de douane	2 669,69 €
Post-acheminement	345,00 €
HAD	171,44 €
Mise en libre pratique	88,00 €
TVA	11 997,60 €
Total rendu dédouané	**72 073,62 €**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Valeur rendue dédouanée à Vendeville, tous frais inclus : 72 073,62 €.

Question 7. Présenter les avantages d'une autre procédure de dédouanement envisageable pour le traitement de la commande n° 59254.

Une autre solution consiste à placer le conteneur sous transit douanier jusqu'à Vendeville, puis à y effectuer le dédouanement à domicile, sous réserve des autorisations requises.

- L'acheminement se fait directement chez SODECO, sans dédouanement à Anvers.
- Les formalités douanières sont centralisées au lieu de livraison.
- Le paiement des droits et taxes est reporté au dédouanement à destination, ce qui peut améliorer la trésorerie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Transit douanier jusqu'à Vendeville puis dédouanement à domicile : acheminement direct et formalités centralisées à destination.

3. QCM de transport, réglementation et Incoterms

Le QCM comporte cinq questions portant sur la charge utile d'un ensemble articulé, les titres nécessaires au transport international, la convention applicable au contrat et les règles européennes de cabotage. Il évalue aussi le choix d'un Incoterm adapté à une expédition aérienne vers New York.

Question 1. Pour le transport de 33 palettes de 800 kg chacune, déterminer la charge utile de l'ensemble articulé à partir des caractéristiques du tracteur et de la semi-remorque, puis sélectionner la valeur proposée qui convient.

La charge utile maximale est limitée par le PTRA de 44 t. Il faut en retrancher les tares du tracteur et de la semi-remorque : 44 - 8 - 7 = 29 t. La charge réelle des 33 palettes est de 33 × 800 kg = 26,4 t : elle reste inférieure à cette capacité. La question demande la charge utile de l'ensemble, et non le poids de l'expédition.

Réponse QCM 1



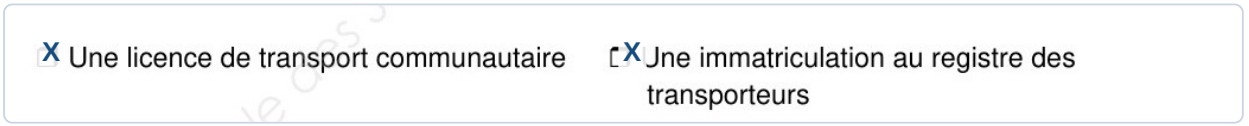
✓ RÉPONSE À RETENIR

À cocher : 29 T.

Question 2. Pour un transport de 15 tonnes enlevées en France et livrées en Espagne via le Portugal, indiquer le ou les titres ou inscriptions dont le transporteur doit obligatoirement être titulaire.

Le transport est international et s'effectue par route entre des pays de l'Union européenne, même si l'itinéraire traverse le Portugal pour rejoindre l'Espagne. Le transporteur doit disposer d'une licence de transport communautaire. Il doit aussi être inscrit au registre des transporteurs pour exercer cette activité. L'attestation de commissionnaire ne concerne pas le transporteur en cette qualité, et le carnet TIR ne s'applique pas à ce trajet intracommunautaire.

Réponses QCM 2



✓ RÉPONSE À RETENIR

À cocher : licence de transport communautaire et immatriculation au registre des transporteurs.

Question 3. Indiquer la convention ou la réglementation qui régit le contrat de transport entre la société ALAIN et le transporteur VERDON.

Le contrat concerne un transport routier entre Villeneuve-d'Ascq et Wissous, deux lieux situés en France. Il s'agit donc d'un transport intérieur, et non d'un transport international régi par la CMR. La convention de Montréal concerne le transport aérien, tandis que la convention de Bruxelles proposée porte sur le transport maritime. Le

contrat relève du Code des transports français.

Réponse QCM 3



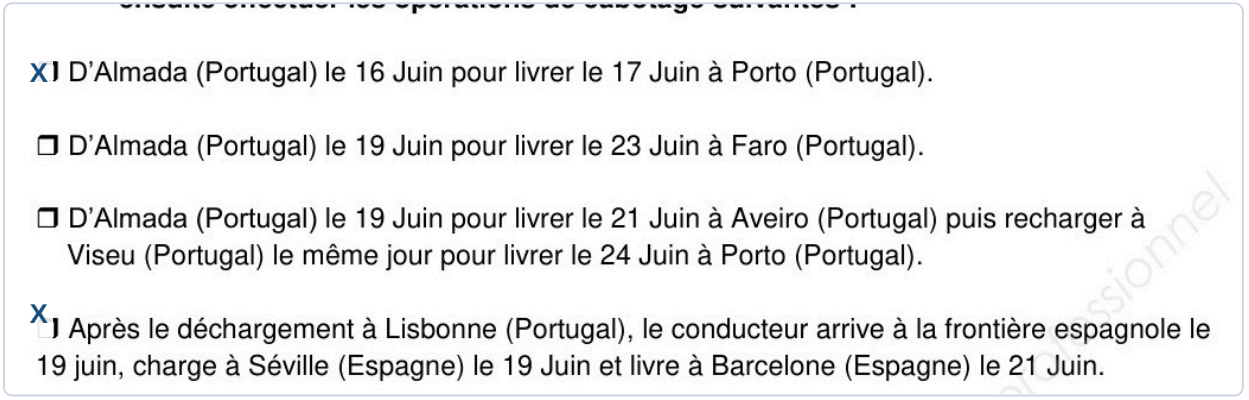
✓ **RÉPONSE À RETENIR**

À cocher : le Code des transports français.

Question 4. Après une livraison au Portugal le 15 juin, déterminer quelle ou quelles opérations de cabotage proposées sont autorisées, en appliquant les limites de délai, de territoire et de nombre d'opérations.

Au Portugal, les opérations doivent être terminées dans les sept jours suivant le déchargement international du 15 juin, soit au plus tard le 22 juin, et leur nombre est limité à trois. L'option Almada-Porto du 16 au 17 juin est donc autorisée. L'option vers Faro et la seconde livraison de l'option à deux trajets dépassent le délai. En Espagne, le chargement doit avoir lieu dans les trois jours de l'entrée et l'opération doit être achevée dans les sept jours : seule l'option du 19 au 21 juin respecte ces limites.

Réponses QCM 4



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

À cocher : Almada-Porto (16-17 juin) et Séville-Barcelone (chargement le 19, livraison le 21 juin).

Question 5. Pour un envoi aérien de France à New York, choisir les conditions internationales de vente permettant au vendeur de prendre en charge les coûts d'acheminement jusqu'à New York, hors déchargement, sans assumer les risques liés au transport et à la manutention dans le pays de destination.

Pour un transport aérien, CPT permet au vendeur de payer le transport jusqu'à New York sans supporter les risques jusqu'à destination : ceux-ci passent à l'acheteur lors de la remise de la marchandise au premier transporteur. Le vendeur ne prend donc pas en charge les risques de transport ou de manutention dans le pays

de destination. CIP impliquerait en plus une assurance souscrite par le vendeur. Les options CIF et CFR sont réservées au transport maritime.

Réponse QCM 5



✓ RÉPONSE À RETENIR

À cocher : CPT New York.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2018)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BTS Transport et prestations logistiques, session 2018, code 18 TSE4AOT, d'une durée de 4 heures et de coefficient 8. Elle réunit trois dossiers : l'approvisionnement de WERE pour Stuttgart, l'importation maritime de connecteurs pour SODECO et un QCM. Elle évalue le dimensionnement logistique, le calcul des coûts, le choix des transports et la maîtrise des règles professionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour vérifier la charge utile, confronter les limites de PTAC et de PTRA aux poids à vide des éléments du véhicule.
- Le calcul du stockage SPOT doit tenir compte du nombre de palettes, des niveaux, des allées et de la capacité déjà occupée.
- Le transport FCL évite les opérations de groupage et de dégroupage associées au LCL, mais ses coûts doivent être comparés sur les données du sujet.
- Le cabotage est temporaire et encadré par des limites de délai, de territoire et de nombre d'opérations.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour les enlèvements WERE, vérifier le poids et le nombre de palettes, ainsi que le hayon et la norme Euro exigés.
- Distinguer la capacité totale de stockage de la capacité encore disponible pendant les sept jours concernés.
- Présenter les calculs de coûts par étapes et appliquer les taux aux bases indiquées dans les annexes.
- Pour le QCM de cabotage, contrôler le pays concerné, le délai de chargement et de livraison et le nombre d'opérations.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les solutions FCL et LCL dans ce sujet ?

Comparez les coûts non dédouanés calculés avec les données fournies, puis les délais de transport et de traitement. Prenez aussi en compte les risques de manutention liés au groupage et au dégroupage, signalés par SODECO.

Q : Comment procéder au calcul de la valeur rendue dédouanée ?

Convertissez d'abord le prix en euros, puis établissez les frais de transport, la valeur en douane et les autres frais concernés. Appliquez les droits et la TVA aux bases prévues, puis ajoutez les frais de dédouanement indiqués.

Q : Comment répartir le temps entre les trois dossiers ?

Les dossiers sont notés sur 80 points pour GOAL, 55 pour SODECO et 25 pour le QCM. Répartissez le temps selon ces pondérations, gardez une marge pour vérifier les calculs et reportez les réponses du QCM sur l'annexe à rendre.

Q : Quels éléments justifier pour un choix de véhicule ou de transport ?

Reliez la solution aux contraintes présentes dans le sujet : poids, nombre de palettes, capacité, hayon, norme Euro, coût, délai et sécurité. Appuyez-vous sur les tableaux et explicitez les calculs utiles pour étayer le choix.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques/2018/BTS GTLA - E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques - Session 2018 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Gestion des Transports et Logistique Associée : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.